



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 473-20 ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXES, LES TARIFS 2020 ET LES CONDITIONS DE LEUR PERCEPTION

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de Massueville, qui s'est tenue le mardi 14 janvier 2020, les membres du Conseil ont adopté le règlement numéro 473-20 établissant les taux de taxes, les tarifs 2020 et les conditions de leur perception.

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal de Massueville, situé au 246, rue Bonsecours à Massueville, durant les heures régulières d'ouvertures où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Donné à Massueville, ce 20^e jour du mois de janvier de l'an deux mille vingt.

La directrice générale et secrétaire-trésorière


France Saint-Pierre g.m.a.